

que c'est l'Etat qui, de nos jours, procure les occasions d'accumuler une grande fortune. Rien au monde ne devrait empêcher l'Etat de reprendre une partie au moins de ces fortunes afin d'utiliser ces sommes à l'avantage des membres de la communauté sociale qui sont moins favorisés.

Il y a quelques années, je lisais cette petite phrase, dans une brochure publiée par le parti travailliste d'Angleterre sur la question des héritages :

Nu était l'homme à son entrée dans le monde et nu il doit en sortir.

Cette phrase s'inspire d'un grand fond de vérité. Pourvoyons aux besoins immédiats des personnes qui étaient à la charge du défunt. Mais ne cherchons pas à perpétuer des fortunes qui rendent la société tribulaire des héritiers. Le Gouvernement peut prolonger la discussion cet après-midi de façon à étouffer la motion, il peut continuer à proposer le renvoi à plus tard de la discussion sur toutes nos motions: ce ne sont là que des moyens dilatoires de sauver sa...

Mlle MACPHAIL: Peau.

M. WOODSWORTH: Oui, sa peau, comme dit l'honorable représentante de Grey-Bruce (Mlle Macphail). Ce ne sont que des moyens dilatoires d'amortir les chocs, dirais-je, sans diviser le parti et sans susciter une trop grande hostilité dans certaines régions du pays. Mais ces tactiques ne sont pas l'indication de véritables qualités d'homme d'Etat. Comme je le disais au début, négliger ces questions sociales, urgentes, vitales, c'est mettre en danger la démocratie qui nous est chère à tous.

M. J. A. MARSH (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté très attentivement les réponses que le ministre du Travail (M. Rogers) a faites, hier soir, à plusieurs représentants de circonscriptions urbaines. En prenant la parole aujourd'hui, pour quelques minutes seulement, je songe uniquement à l'homme qui veut réaliser ce qui, dans l'ordre matériel, me paraît constituer la troisième des aspirations fondamentales de la vie. Peut-être n'admettez-vous pas cette succession d'idées, mais il me semble que la première de ces aspirations, c'est de se marier, la deuxième, de fonder une famille et la troisième, de posséder sa maison, de la payer, d'y vivre et de la conserver en dépit de toutes les vicissitudes auxquelles l'homme ordinaire est sujet.

Nous convenons tous, j'en suis sûr, qu'une nation de propriétaires est une nation heureuse et satisfaite. Je lisais l'autre jour que la population d'un pays peu éloigné du Canada avait, l'an dernier, dépensé davantage

[M. Woodsworth.]

pour des appareils de radio que pour des maisons d'habitation et plusieurs fois autant pour des automobiles. Je ne crois pas qu'il en soit ainsi au Canada; j'en serais désolé. Pour que le propriétaire canadien puisse conserver sa maison, pour que le jeune Canadien puisse réaliser son rêve de posséder une maison qui sera un foyer pour lui et sa famille, je suis d'avis qu'il faut adopter des mesures appropriées pour diminuer les impôts.

Le bâtiment, a-t-on dit, et avec raison, est un élément essentiel de la prospérité. Le produit de l'industrie du bâtiment est l'immeuble sur lequel on prélève la majeure partie des impôts. Le fardeau des secours qui pèse sur nos municipalités s'est énormément accru depuis 1930. Le taux croissant de l'impôt et la cote foncière, qui a toujours été trop élevée, ont chargé le propriétaire de foyer d'un fardeau insupportable, à tel point qu'il en est écrasé. Cet état de choses résulte de l'effort désespéré des municipalités pour se procurer des revenus des seules sources dont elles disposent, savoir, la propriété foncière, les patentes et les impôts sur le commerce.

Plusieurs représentants de Toronto ont signalé que, dans leur ville, la propriété foncière supporte 90 p. 100 des impôts. A Hamilton, la proportion est de 88.4 p. 100. Il en résulte que le propriétaire de foyer et le petit commerçant supportent, à peu de chose près, l'entier fardeau des frais de secours.

Quel encouragement y a-t-il à se rendre propriétaire de son foyer? Quel encouragement y a-t-il pour le jeune homme à réaliser son ambition la plus chère, qui est en même temps, à mon sens, une des plus fondamentales des vertus civiques?

Les municipalités sont soumises à certaines restrictions en matière d'imposition. Les provinces ont de plus larges pouvoirs et le Gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de cette Chambre des communes, a accès au plus vaste de tous les domaines imposables. Les maires de plusieurs villes ont conféré avec le Gouvernement provincial et avec le ministre fédéral du Travail. La province leur a dit: Nous vous prêterons notre concours, nous essayerons de faire quelque chose pour vous, nous tâcherons de porter la plus forte partie de la charge. Mais j'ai lieu de croire que le Gouvernement fédéral, par son ministre du Travail, refuse d'en faire autant. La question reste donc en plan et les municipalités auront probablement à supporter plus de la moitié des frais de secours en 1938. J'ai trouvé grand intérêt à écouter hier soir le ministre du Travail dire:

Je suis pleinement d'accord avec ce que l'on a dit ce soir au sujet de la situation lamentable du petit propriétaire. Depuis ma première prise de contact avec le problème de l'assistance-